

<u>Nombre de membres en exercice</u> : 10	Séance du 09 juin 2023
<u>Présents</u> : 10	L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 09 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de M Guy CROZET, Maire
<u>Votants</u> : 10	<u>Sont présents</u> : Guy CROZET, Michel CHABRE, Monique RIBES, Michel GROSBELLET, Xavier COHAS, Emmanuel PHILIPPON, Pascale MEILLAND, Jacqueline GUILLOT, Chantal RODAMEL, Xavier DEJOB
	<u>Représentés</u> :
	<u>Excuses</u> :
	<u>Absents</u> :
	<u>Secrétaire de séance</u> : Michel GROSBELLET

- 19_01JUN_2023

Objet : Commission d'Appel d'Offres

Cette délibération annule et remplace celle prise le 29 mars 2023 (13-10Mars-2023)

Le conseil municipal,

Vu les articles L.1414-2, L.1414-4, L.1414-5 et L.1411-5 du CGCT

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. (1)

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires

Nombre de votants : 10

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 4

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 : RODAMEL C.- PHILIPPON E.- RIBES M.	10	4	..	10

Proclame élus les membres titulaires suivants :

RODAMEL C.- PHILIPPON E.- RIBES M.

Membres suppléants

Nombre de votants : 10

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 4

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 : GROSBELLET M.-CHABRE M.-DEJOB X.	10	4	..	10

Proclame élus les membres suppléants suivants :

GROSBELLET M.-CHABRE M.-DEJOB X.

Le Président de séance	Le Secrétaire de Séance

- 20_02JUN_2023

Objet : Parc des Sports : Demande subvention sur l'enveloppe 5000 terrains de sport JO 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la volonté de la commune de vouloir réhabiliter le court de tennis afin de proposer d'autres équipements type mini terrain de foot. Il présente le plan des différents éléments qui pourraient être installés pour un montant d'acquisition et de pose évalué à 45 846.94€.

De même, il expose les différents financements possibles. Il propose que soit demandée une subvention à l'Agence Nationale du Sport sur l'opération " 5000 terrains de sports JO 2024" (programme régional) d'un montant de 26 727€.

Où l'exposé et après en avoir délibéré

Le conseil municipal autorise M Le Maire à déposer un dossier de financement de l'opération de réhabilitation du court de tennis auprès

* de l'Agence Nationale du Sport (programme régional), dans le cadre de l'opération 5000 terrains de sports JO 2024 à hauteur de 26 727.00€

Le Président de séance	Le Secrétaire de Séance

- 21_03JUN_2023

Objet : USU : conventionnement pour utilisation du Parc des Sports

Suite à une demande de subvention à L'agence Nationale du Sport au titre de l'enveloppe régionale 5000 terrains de sport JO 2024, il convient de conventionner avec une association sportive de la commune. M Le Maire propose d'établir une convention avec l'U S U, pour la pratique des entrainements de foot. Il a donc contacté M SOULAGE Eric, Président de cette association qui donne son accord.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition, utilisation du Parc des sport qui sera créé. Il demande l'avis de son conseil municipal sur ladite convention et l'accord de la signer avec M Soulage.

Ouï cet exposé, le conseil municipal

- Approuve le contenu de la convention proposée (en pj)
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

Le Président de séance	Le Secrétaire de Séance

- 22_04JUN_2023

Objet : désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu [l'instruction n° IOMA2308397J](#) du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM GUILLOT J-RIBES M-COHAS X-PHILIPPON E-. Le secrétaire, nommé par le conseil municipal, sera M GROSBELLETT Michel

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées :

CROZET GUY

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. CROZET Guy a obtenu 9 voix

M. CROZET Guy ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales. Il accepte le mandat confié par le conseil municipal

b) Élection de 3 suppléants

Les candidatures enregistrées :

CHABRE Michel

PHILIPPON Emmanuel

GROSBELLET Michel

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est aussi l'élection de 3 suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M GROSBELLET Michel a obtenu 10 voix
- M PHILIPPON Emmanuel a obtenu 10 voix
- M. CHABRE Michel a obtenu 9 voix
- M. DEJOB Xavier a obtenu 1 voix

M. GROSBELLET Michel (candidat le plus âgé) ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de 1er délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

M. PHILIPPON Emmanuel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de 2ème délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

M. CHABRE Michel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de 3ème délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Ils acceptent le mandat confié par le conseil municipal

Le Président de séance	Le Secrétaire de Séance

Ainsi fait et délibéré l'an moi et jour que dessus

DATE	NUMERO	OBJET	Approuvée
09/06/2023	19_01JUIN_2023	Commission d'Appel d'Offres	Oui
09/06/2023	20_02JUIN_2023	Parc des Sports : Demande subvention sur l'enveloppe 5000 terrains de sport JO 2024	Oui
09/06/2023	21_03JUIN_2023	USU : conventionnement pour utilisation du Parc des Sports	Oui
09/06/2023	22_04JUIN_2023	Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux	Oui

Le Président de séance	Le Secrétaire de Séance